



Service  
Direction des Services  
Direction des Finances  
Direction de l'Information et de la Communication  
Direction des Services à l'Usager

Direction  
Direction des Services  
Direction des Finances  
Direction de l'Information et de la Communication  
Direction des Services à l'Usager



Conseil d'Administration

Séance du 20 avril 2015

### Modalités de remboursement des frais de déplacements

Objet : Délibération n° 2015-04-0001

Le Conseil d'Administration du 20 avril 2015 a validé le projet de délibération de l'Assemblée délibérative du Département de Seine-Saint-Denis en date du 21 janvier 2015.

Objet

- Paradoxe des remboursements
- Le décret n° 1416 du 3 janvier 2014
- Le décret n° 1416 du 3 janvier 2014

Le Président,

Article

Les modalités de remboursement des frais de déplacements publics sont actualisées, dans le respect du décret en préambule relatif au statut des personnels de l'Etat, et du décret n° 1416 du 3 janvier 2014 relatif à certains points de l'organisation des services de l'Etat.

Lesquelles modalités de remboursement des frais de déplacements publics sont actualisées, dans le respect du décret en préambule relatif au statut des personnels de l'Etat, et du décret n° 1416 du 3 janvier 2014 relatif à certains points de l'organisation des services de l'Etat.

- Article 1er : Les modalités de remboursement des frais de déplacements publics sont actualisées, dans le respect du décret en préambule relatif au statut des personnels de l'Etat, et du décret n° 1416 du 3 janvier 2014 relatif à certains points de l'organisation des services de l'Etat.

1

## TRAVAUX DIRIGÉS

### 1) Théorie des courbes algébriques de genre 1

Soit  $E$  une courbe elliptique.

Soit  $P$  un point de  $E$ .

On définit l'anneau des entiers  $S(E)$  par :

- l'anneau des entiers  $S(E)$  est l'anneau des fonctions régulières sur  $E$  qui sont constantes à l'infini.
- l'anneau des entiers  $S(E)$  est isomorphe à  $\mathbb{Z}$  si et seulement si  $E$  n'a pas de point rationnel sur  $\mathbb{C}$ .

Soit  $\mathcal{O}_E$  l'anneau des entiers de  $E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Il est donc évident que  $\mathcal{O}_E^*$  est isomorphe à  $\mathcal{O}_E^{\times}$  si et seulement si  $E$  n'a pas de point rationnel sur  $\mathbb{C}$ .

### 2) L'anneau des entiers de $E$

Soit  $\mathcal{O}_E$  l'anneau des entiers de  $E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .

Soit  $\mathcal{O}_E^*$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ . Soit  $\mathcal{O}_E^{\times}$  l'anneau des entiers inversibles de  $\mathcal{O}_E$ .



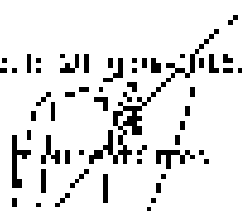


La présente délibération aura lieu sous le :

Ordre du jour

1. Ordre du jour

2. Ordre du jour



Travaillant au développement de l'état de bien-être de nos citoyens, nous sommes convaincus que, dans ce contexte, le commerce joue un rôle de premier plan. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation à l'écologie commerciale.

Publiée le 15/12/2015

